



Note annexe au Budget Primitif (B.P.) 2026



CONSEIL MUNICIPAL DU
29/04/2026

VILLE DE SOMAIN

Table des matières

I.	Les éléments de contexte	3
II.	Le budget primitif 2026	3
1-	La section de fonctionnement	4
	Les dépenses de fonctionnement	4
	Les recettes de fonctionnement.....	6
2-	La section d'investissement.....	8
	Les dépenses d'investissement	8
	Les recettes d'investissement	9
	Les taux d'imposition.....	11

I. Les éléments de contexte

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Les données du budget primitif 2026 sont présentées de manière cumulée, elles intègrent les restes à réaliser 2025 et les nouvelles propositions 2026.

II. Le budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement projetées pour l'exercice 2026.

Il est présenté à l'équilibre avec un montant de **16 244 000,00 € en fonctionnement** et de **4 736 000,00 € en investissement**, soit un total de budget de **20 980 000,00 €**.

En transversalité par l'intermédiaire des pôles ville accueillante, durable, moderne, rassembleuse et solidaire, il s'agit plus particulièrement de décliner les projets d'investissement suivants :

- La rénovation du prieuré de Beaurepaire ;
- La rénovation du local associatif de la cité Chauffour ;
- Des travaux dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (E.R.B.M.) sur le site Chauffour ;
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection ;
- La modernisation de l'éclairage public ;
- La création d'une maison communale de santé.

Le budget primitif 2026 présente deux sections, à savoir le fonctionnement et l'investissement, composées des mouvements de dépenses et de recettes.

1- La section de fonctionnement

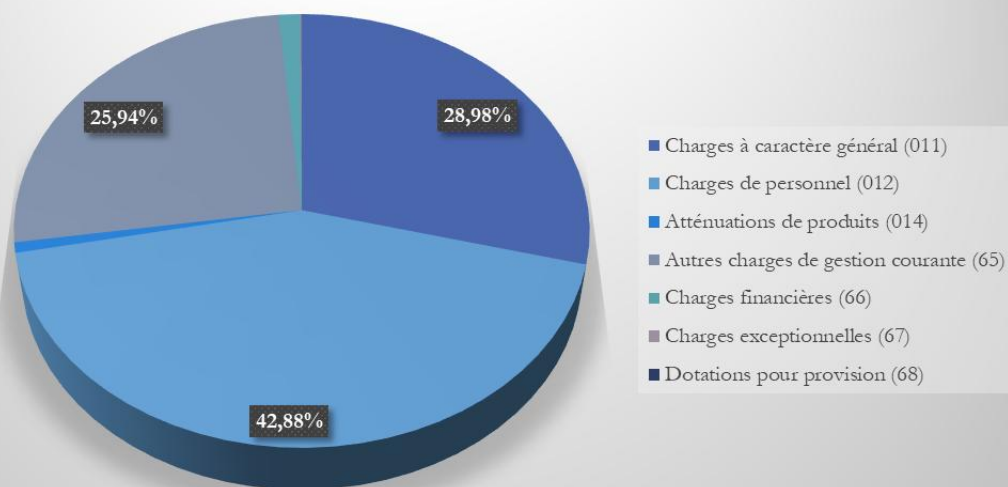
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale. Ce type de dépense est généralement constaté chaque année et comprend entre autres des postes comme les achats de fournitures (papeterie, peinture...), les charges de gestion courante (électricité, téléphone...) ou encore les charges de personnel.

Pour l'année 2026, les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à **16 244 000 €** et s'articulent comme suit :

En €	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Charges à caractère général (011)	4 602 896	4 350 663	-5,48%
Charges de personnel (012)	6 524 612	6 437 786	-1,33%
Atténuations de produits (014)	100 200	116 000	15,77%
Autres charges de gestion courante (65)	3 346 721	3 894 289	16,36%
Charges financières (66)	227 571	199 355	-12,40%
Charges exceptionnelles (67)	16 000	12 000	-25,00%
Dotations pour provision (68)	1 445	2 442	69,00%
Total dépenses réelles	14 819 445	15 012 535	1,30%
Virement Section Investissement	1 312 611	350 063	-73,33%
Opérations d'ordre (042)	764 345	881 402	15,31%
Total dépenses de fonctionnement	16 896 401	16 244 000	-3,86%

Dépenses réelles 2026 de fonctionnement par chapitre



Pour l'année 2026, les tendances sont les suivantes :

- **Charges à caractère général** : essentiel des charges de fonctionnement (hors personnel) comme les travaux espaces verts, les travaux en régie, le petit matériel, les contrats de maintenance mécanique et électronique, le carburant, le salage des voiries, les transports collectifs, les contrats événementiels et jeunesse ainsi que les factures d'eau, d'électricité et de gaz ;
- **Charges de personnel** : traitements, cotisations, glissement vieillesse technicité, recrutements ;
- **Opérations d'ordre (dont virement à la section d'investissement)** : jeux d'écriture comptable ;
- **Autres charges de gestion courante** : stabilité des cotisations aux syndicats et des subventions annuelles aux associations, subvention au C.C.A.S. ;
- **Charges financières** : intérêts de la dette ;
- **Charges exceptionnelles** : montant très faible puisque ces charges ont été basculées du chapitre charges exceptionnelles (67) vers le chapitre charges de gestion courante (65) ;
- **Atténuations de produits** : prévision annuelle estimée à 116 000 €, montant réalisé en fonction du montant du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (T.H.L.V.) et du reversement de 25% de la taxe foncière sur les zones d'activités à l'agglomération ;
- **Dotation pour provisions** : provision pour risque constituée en cas d'impayés estimée.

L'analyse des dépenses de personnel

Sur la base des prévisions budgétaires 2026, les charges de personnel représentent environ **43 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

Evolution des dépenses de personnel			
Budgété	2024	2025	2026
Total Chapitre 012 – Dépenses de personnel	6 607 149 €	6 524 612 €	6 437 786 €

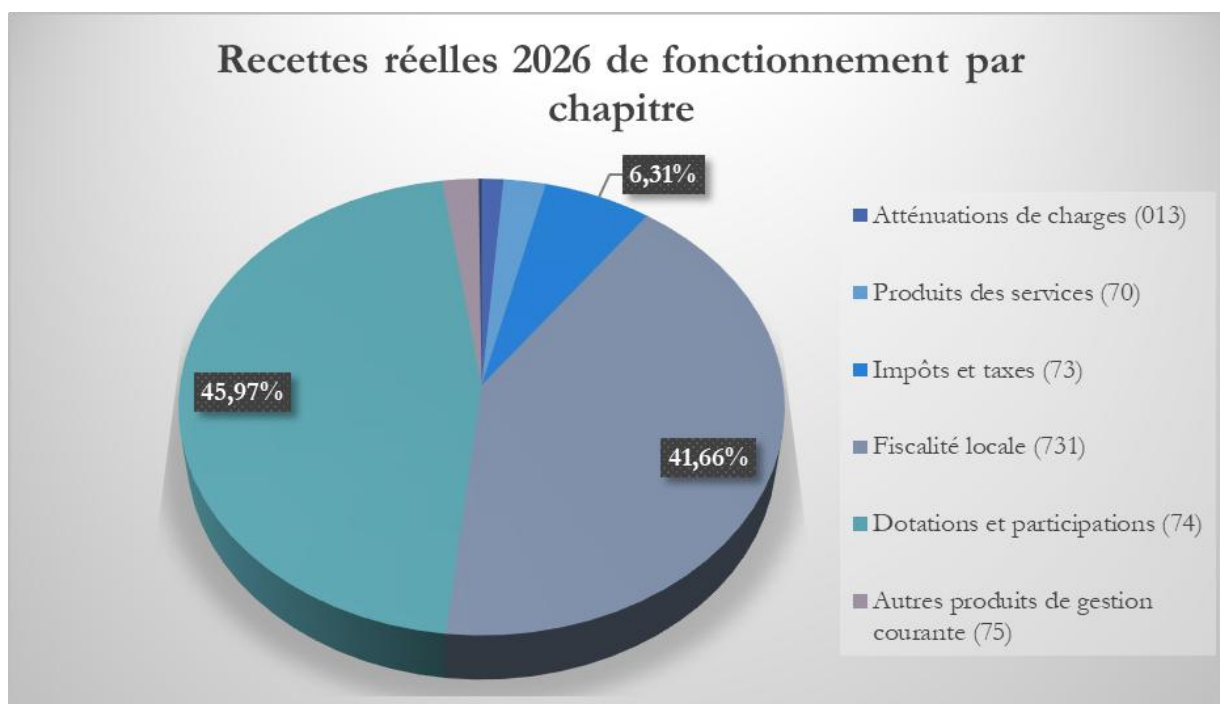
De B.P. 2025 à B.P. 2026, on constate une baisse d'environ 1%, soit 86 826 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes perçues au titre du fonctionnement concernent essentiellement les recettes liées au produit des services proposés par la commune (entrées piscine, périscolaire, restauration scolaire...), les impôts et taxes ou encore les dotations perçues par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine...).

Pour l'année 2026, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à **16 244 000 €** et s'articulent de la manière suivante :

En €	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Atténuations de charges (013)	200 000	185 000	-7,50%
Produits des services (70)	366 650	361 000	-1,54%
Impôts et taxes (73)	901 462	919 725	2,03%
Fiscalité locale (731)	6 067 000	6 072 000	0,08%
Dotations et participations (74)	6 696 496	6 700 250	0,06%
Autres produits de gestion courante (75)	324 700	311 414	-4,09%
Produits exceptionnels (77)	10 000	23 000	130,00%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78)	1 300	1 445	11,15%
Total recettes réelles	14 567 608	14 573 834	0,04%
Travaux en régie et opérations d'ordre (042)	136 627	123 000	-9,97%
Résultat Reporté (002)	2 192 166	1 547 166	-29,42%
Total Recettes de Fonctionnement	16 896 401	16 244 000	-3,86%



Pour l'année 2026, les tendances sont les suivantes :

- **Atténuations de charges** : remboursements des assurances du personnel, remboursements de l'agence de services et de paiement sur les C.U.I. P.E.C (selon les taux de prise en charge et le nombre de contrats accordés) ;
- **Produits des services** : redevances d'occupation du domaine public, produits du théâtre, de la bibliothèque, de la piscine, de la cantine et du périscolaire, occupation des salles de sport et du théâtre ;
- **Fiscalité locale - Impôts et taxes** : baisse du montant du F.P.I.C. et légère augmentation du montant des contributions directes (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) due à la revalorisation annuelle à hauteur d'environ +1,5% des bases fiscales (calculée en fonction de l'évolution de l'I.P.C.H. et qui n'est pas du fait de la commune) ;
- **Dotations et participations** : légère augmentation de la dotation forfaitaire (liée au nombre d'habitants), de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation ;
- **Autres produits de gestion courante** : loyers des immeubles, location de salles, remboursements de sinistres (prieuré de Beaurepaire pour 151 000 €) et ventes aux enchères ;
- **Produits spécifiques** : mandats annulés sur exercices antérieur ;

2- La section d'investissement

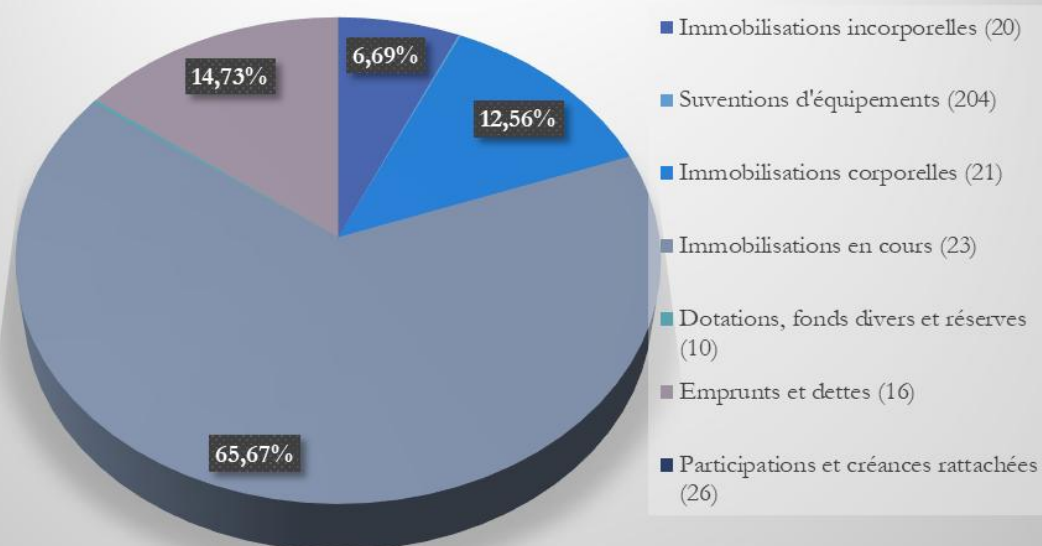
Les dépenses d'investissement

Sont considérées comme dépenses d'investissement, toutes les dépenses se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale.

Pour l'année 2025, les dépenses globales d'investissement s'élèvent à **4 736 000 €** et s'articulent comme suit :

En €	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Immobilisations incorporelles (20)	342 162	286 093	-16,39%
Suventions d'équipements (204)	0	5 000	
Immobilisations corporelles (21)	1 716 719	537 316	-68,70%
Immobilisations en cours (23)	1 646 737	2 808 591	70,55%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	10 000	10 000	0,00%
Emprunts et dettes (16)	610 000	630 000	3,28%
Participations et créances rattachées (26)	15 000	0	-100,00%
Total dépenses réelles	4 340 618	4 277 000	-1,47%
Opérations d'ordre transferts entre sections	136 627	123 000	-9,97%
Opérations patrimoniales	207 150	336 000	62,20%
Total dépenses investissement	4 684 395	4 736 000	1,10%

Dépenses réelles 2026 en investissement par chapitre



Les dépenses d'investissement sont composées :

- **Des immobilisations incorporelles** – en lien avec des frais d'études ;
- **Des immobilisations corporelles** - « **Matériel** » investissements liés aux achats de terrain, de plantation d'arbres, travaux de mise aux normes, de modernisation de l'éclairage public, de signalétique, équipements informatiques ;
- **Des immobilisations en cours** – « **Travaux** » : travaux en cours comme le prieuré de Beaurepaire, le local associatif Chauffour, l'E.R.B.M. ;
- **Des emprunts et dettes** : remboursement en capital de la dette de la ville ;
- **Des dotations et fonds divers** : éventuels remboursements de la taxe d'aménagement ;
- **Des opérations d'ordres** : jeux d'écritures comptables.

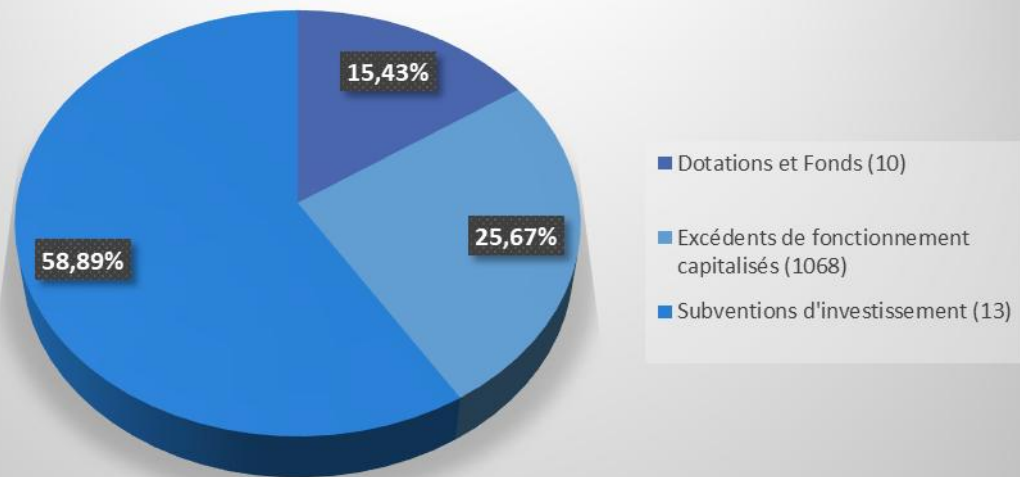
Les recettes d'investissement

Les recettes perçues au titre de l'investissement concernent essentiellement pour la commune les recettes liées au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.), aux attributions de subventions suite au dépôt des dossiers d'appel à projet ou encore aux versements de la taxe d'aménagement.

Pour l'année 2026, les recettes globales de d'investissement s'élèvent à **4 736 000 €** et s'articulent comme suit :

En €	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026/2025
Dotations et Fonds (10)	647 269	424 293	-34,45%
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	541 141	705 771	30,42%
Subventions d'investissement (13)	922 062	1 618 858	75,57%
Emprunts et dettes assimilées (16)	0	0	
TOTAL recettes réelles	2 110 472	2 748 922	30,25%
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 312 611	350 063	-73,33%
Opérations d'ordre transferts entre sections (040)	764 345	881 402	15,31%
Opérations patrimoniales (041)	207 150	336 000	62,20%
Solde d'exécution positif reporté (001)	289 817	419 613	44,79%
Total recettes investissement	4 684 395	4 736 000	1,10%

Recettes Réelles 2026 de Fonctionnement par chapitre



Les recettes d'investissement sont composées :

- **Des subventions d'investissement** : dossiers de subventions déposés par la Ville (pour 2026 : travaux de la Résidence autonomie, éclairage public, ERBM) ;
- **Des dotations et fonds divers** pour le F.C.T.V.A. et la taxe d'aménagement ;
- **Des opérations d'ordres** : jeux d'écritures comptables.

Les taux d'imposition

Sur le budget 2026 et en vertu de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux foncier de référence est égal à 47,41%.

Ce taux est obtenu en additionnant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (28,12 %) et le taux départemental (19,29%).

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste, elle, applicable à hauteur du taux anciennement appliqué de la taxe d'habitation, soit 20,60%

Les taux votés pour 2026 sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,23%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,60%

Les données ci-dessous sont extraites de l'état fiscal 1259 COM.

Nature	Taux 2026	Base fiscale	Produit Prévisionnel
Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.)	47,41 %	10 515 000	4 985 162 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.P.N.B.)	74,23 %	94 600	70 222 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,60 %	67 898	67 898 €